

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de LE VAUDREUIL (Département de l'ÉURE)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>Le 8 juillet 2019</u> demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section D numéros 502 et 1301 correspondant à deux parcelles situées en centre-ville édifiées d'une bâtisse à usage de commerce (en rez-de-chaussée) et d'habitation (appartement de 115 m ² à l'étage) pour une contenance totale de 426 m ² .
POS/PLU :	Zone UA1 au PLU : zone à vocation d'habitat avec enjeux de protection du patrimoine bâti. Secteur à contraintes architecturales plus fortes.
PROJET :	Projet de maintien d'un commerce. La commune souhaite éviter, à terme, la fermeture de la dernière boulangerie de la commune.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	Du 9 juillet 2019 - Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	SCI JULIEN-CHARLY FLORINE
ÉVALUATION DOMANIALE :	<i>Du 05 juillet 2019.</i>
IMPUTATION :	Compte n° 923 732 – LE VAUDREUIL « DIA Boulangerie » Enveloppe projet : 254 100 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain consentie par la collectivité titulaire.

ROUEN le 18 juillet 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

29 JUL. 2019

**l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**

Dominique LEPETIT